

Vœu à la Maire de Paris déposé par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e relatif à la présence de nombreux campements sauvages et permanents dans les rues de l'arrondissement.

Considérant que les campements sauvages faits de matelas et de cartons se multiplient et s'installent durablement dans tout Paris et notamment dans le 9^e, que ce soit sur les Grands Boulevards, devant la plupart des grands magasins ou dans certaines rues de l'arrondissement ;

Considérant que ces campements sauvages où vivent notamment des enfants, des femmes et des personnes âgées, au mépris de la dignité humaine, posent de graves questions d'hygiène et de sécurité;

Considérant qu'en cette période de haute fréquentation touristique, ces campements illégaux nuisent profondément non seulement à l'économie parisienne mais à la réputation et à l'attractivité même de notre ville;

Considérant que certains des occupants de ces campements se montrent parfois agressifs à l'égard des passants et surtout des riverains, créant un sentiment d'insécurité dans nos rues ;

Considérant que les déclarations de « fermeté à dimension humaine » du Gouvernement ne semblent pas se concrétiser sur le terrain et notamment à Paris, ce qui crée un climat potentiel de tension, de nervosité et d'exaspération ;

Considérant qu'à son arrivée en 2012 le Préfet de Police a, sur des critères d'efficacité policière, jugé utile de supprimer les arrêtés anti-mendicité pour se donner le temps d'une évaluation approfondie des effets du dispositif ;

Considérant que, lors de la campagne municipale, Madame la Maire de Paris a synthétisé le problème en déclarant : « Paris ne peut pas devenir un campement géant »; (RMC – Septembre 2013)

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e demandent à la Maire de Paris :

1/ de présenter son plan d'action contre ces campements sauvages et permanents qui se sont installés dans les rues de Paris ;

2/ d'organiser, en lien avec le Préfet de Police de Paris, l'information des parisiens et de l'ensemble de leurs élus sur les résultats de l'évaluation approfondie des mesures anti-mendicité et les décisions prises dans ce cadre ;

3/ de mobiliser tous les services de la Mairie de Paris, notamment la DPE et la DPP, en lien avec les forces de police, pour ne pas laisser s'installer ces campements dans les rues de Paris ;

4/ d'intervenir en lien avec l'aide sociale à l'enfance et les associations spécialisées afin d'assurer la prise en charge des plus fragiles.